

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 15 février 2011 à 19 h 25, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs, Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2011
4. Liste des comptes à payer
5. Listes des chèques émis au mois de janvier 2011
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à Forum jeunesse Lanaudière – Tenue du Congrès national pour l'avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR) 2013 dans Lanaudière
8. Rapport du comité de transport
9. Adoption des prévisions budgétaires du CRT de Lanaudière
10. Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ)
11. Affichage du poste de « *Préposé(e) au transport adapté* »
12. Paiement des comptes statutaires par internet
13. Résolution autorisant l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins
14. Résolution adoptant la grille de pondération dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins
15. Résolution formant un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins

16. Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)
17. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement #97-32 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes
18. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
19. Rapport du Comité d'aménagement
20. Renouvellement de l'adhésion au Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL)
21. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins pour agir à titre de substitut permanent du préfet de la MRC au CRT de Lanaudière
22. Projet pilote d'interconnexion entre les services de transport adapté de Lanaudière – Participation de la MRC Les Moulins au projet
23. Renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Charles Dubuc au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec
24. Autorisation de paiement au CRT de Lanaudière - Équipements de vente et perception
25. Félicitations à monsieur Jean-Luc Labrecque
26. Période de questions
27. Clôture de la séance

7738-02-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7739-02-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7740-02-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2011

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7741-02-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 394 244,24\$ pour le mois de février 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer février 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-022 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 394 244,24\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7742-02-11 Listes des chèques émis aux mois de janvier 2011

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier pour un montant de 1 821 379,89\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2011* »).

ADOPTÉ

7743-02-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2011* »).

ADOPTÉ

7744-02-11 Appui à Forum jeunesse Lanaudière – Tenue du Congrès national pour l’avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR) 2013 dans Lanaudière

CONSIDÉRANT la lettre de madame Dominique Masse, présidente de Forum jeunesse Lanaudière, sollicitant l’appui de la MRC Les Moulins dans sa démarche de faire de Lanaudière, l’hôte du prochain Congrès national pour l’avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR) 2013 dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d’appuyer cette démarche;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la lettre transmise par madame Dominique Masse, présidente de Forum jeunesse Lanaudière, sollicitant l’appui de la MRC Les Moulins dans sa démarche de faire de Lanaudière, l’hôte du prochain Congrès national

pour l'avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR) 2013 dans Lanaudière.

ADOPTÉ

7745-02-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7746-02-11 Adoption des prévisions budgétaires du CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de Transport de Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2011 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

Il est proposé par Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2011 du Conseil Régional de Transport de Lanaudière, telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 5 457 421,86\$.

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport de Lanaudière, tel que transmis à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport de Lanaudière.

ADOPTÉ

7747-02-11 Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ)

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) sont de 200,00\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, au montant de 200,00\$, à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-023 émis par le trésorier au montant de 200,00\$ poste budgétaire 2390-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7748-02-11 Affichage du poste de « Préposé(e) au transport adapté »

CONSIDÉRANT QUE madame Annie-Claude Gravel, préposée au transport adapté, quittera temporairement son poste en raison d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de « *Préposé(e) au transport adapté* » dans le journal *La Revue*, au montant de 220,25\$, excluant les taxes, et sur les sites internet de la *MRC Les Moulins* et de *Québec municipal*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-024 émis par le trésorier au montant de 220,25\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7749-02-11 Paiement des comptes statutaires par internet

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit payer mensuellement les comptes statutaires suivants :

- Bell Canada;
- Bell Mobilité;
- Hydro-Québec;
- Ministère du Revenu du Québec;
- Receveur général du Canada;
- CARRA;
- Pitney Works;

CONSIDÉRANT QU'il serait davantage efficace d'effectuer le paiement de ces comptes par internet;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins soit autorisée à payer, par internet, les comptes statutaires suivants :

- Bell Canada;
- Bell Mobilité;
- Hydro-Québec;
- Ministère du Revenu du Québec;
- Receveur général du Canada;
- CARRA;
- Pitney Works;

ADOPTÉ

7750-02-11 Résolution autorisant l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer relativement à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y aura lieu de mandater, une firme d'architectes pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les

travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 934 et suivants du Code municipal du Québec, il y a lieu de procéder par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite afin de requérir les services professionnels d'une firme d'architectes en vue d'octroyer un mandat pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite afin de requérir les services professionnels d'une firme d'architectes en vue d'octroyer un mandat pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins, le tout conformément aux articles 934 et suivants du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

7751-02-11 Résolution adoptant la grille de pondération dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement et le fonctionnement dudit système de pondération doit respecter les règles mentionnées à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document établissant un système de pondération et d'évaluation intitulé : « *Évaluation et pondération* », lequel respecte les règles exigées par l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, soit et est adopté.

ADOPTÉ

7752-02-11 Résolution formant un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de firmes d'architectes, afin d'obtenir des soumissions et ainsi, de pouvoir éventuellement octroyer le mandat pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, le conseil utilise un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins, le conseil doit, selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions seront évaluées par le comité de sélection en fonction de la grille et des critères précisés dans l'appel d'offres sur invitation pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins, lesquels critères de pondération apparaissent dans le document de soumission portant le numéro 1-2011;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de sélection, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la gestion de projet, la surveillance des travaux, le contrôle des coûts et de l'échéancier pour les travaux d'améliorations locatives des futurs bureaux de la MRC Les Moulins, soit formé de monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins et monsieur Michel Poirier, coordonnateur à la direction générale de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

7753-02-11

Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), la cotisation annuelle de madame Chantal Laliberté, au montant de 330,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-025 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 330,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7754-02-11 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement #97-32 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-32 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « Nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-32 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins » lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

7755-02-11 Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

CONSIDÉRANT la lettre, datée du 28 janvier 2011, de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, adressée à monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet de la MRC Les Moulins, concernant le plan de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de saisir le conseil de la MRC Les Moulins de la lettre susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins accusent officiellement réception de la lettre, datée du 28 janvier 2011, de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, adressée à monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet de la MRC Les Moulins, concernant le plan de développement (PMAD).

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

7756-02-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7757-02-11 Renouvellement de l'adhésion au Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion au Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, au montant de 300,00\$, au Conseil de l'Organisme de bassin versant des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-026 émis par le trésorier au montant de 300,00\$ poste budgétaire 2390-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7758-02-11 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins pour agir à titre de substitut permanent du préfet de la MRC au CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Pagé représente déjà la MRC Les Moulins, à titre de substitut, au conseil d'administration du CRT de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le CRT de Lanaudière demande à la MRC Les Moulins de nommer un substitut permanent du préfet;

CONSIDÉRANT QUE le préfet désire octroyer la rémunération additionnelle à laquelle il serait en droit de recevoir;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Normand Pagé soit et est nommé pour représenter la MRC Les Moulins à titre de substitut permanent du préfet de la MRC Les Moulins;

QUE le préfet de la MRC Les Moulins accepte d'octroyer à monsieur Normand Pagé la rémunération additionnelle à laquelle il serait en droit de recevoir.

ADOPTÉ

7759-02-11 Projet pilote d'interconnexion entre les services de transport adapté de Lanaudière – participation de la MRC au projet

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉ), en partenariat avec le Conseil régional de transport de Lanaudière, a présenté un projet pilote d'interconnexion entre les six (6) services de transport adapté des MRC de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ et le MTQ ont déjà autorisé une subvention de 100 000 \$ chacun et qu'un protocole d'entente sera signé sou peu ;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce projet pilote vise à établir les modalités et les coûts réels de l'implantation d'un système d'interconnexion en transport adapté sur l'ensemble du territoire de Lanaudière et de recueillir des statistiques concernant ces déplacements ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un tel projet au sein de la MRC pourrait créer une habitude et des attentes de la part des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet pilote est assuré pour une (1) année et qu'à ce jour le financement futur n'est pas garanti par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de l'interconnexion en transport adapté à la fin du projet pourrait engendrer le mécontentement auprès des usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adhère au projet pilote d'interconnexion entre les six (6) services de transport adapté des MRC de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports du Québec (MTQ) et demande au MTQ de lui garantir que le financement du projet pilote prolongé sera prévu dans le programme d'aide gouvernementale au transport collectif ou dans une autre enveloppe budgétaire du MTQ sans augmentation des contributions municipales actuelles.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, au président du CRTL, au président de la CRÉ Lanaudière, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, à la ministre responsable de la région de Lanaudière madame Michelle Courchesne, à l'OPHQ et au RUTAL.

ADOPTÉ

7760-02-11 Renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Charles Dubuc au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Charles Dubuc au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Barreau du Québec, la cotisation annuelle de monsieur Charles Dubuc, au montant de 1 686,32\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-027 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 686,32\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7761-02-11 Autorisation de paiement au CRT de Lanaudière - Équipements de vente et perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière, par sa résolution numéro 7702-01-11, de procéder à l'achat de onze (11) valideurs embarqués de la firme ACS et de faire le paiement de 25%;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu, du CRT de Lanaudière, une facture au montant de 14 183,28\$, incluant les taxes, soit 25 %;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 14 183,28\$, incluant les taxes, relativement à l'achat de onze (11) valideurs embarqués de la firme ACS.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ACS sur réception desdites sommes.

ADOPTÉ

7762-02-11 Félicitations à monsieur Jean-Luc Labrecque

ATTENDU QUE monsieur Jean-Luc Labrecque s'implique activement à la promotion du transport collectif depuis plus de 25 ans ;

ATTENDU QUE son implication a permis la mise en place d'un système de transport collectif très performant sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE son implication dépasse les frontières du territoire de la MRC Les Moulins et que son mérite rejaillit sur toute la MRC ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Luc Labrecque, lors du déjeuner bénéfice de Transport 2000 qui a eu lieu le 14 février 2011, s'est mérité le prix Guy-Chartrand à titre de personnalité marquante du domaine du transport collectif, afin de souligner la constance et la détermination dont il fait preuve depuis les 25 dernières années ;

Il est résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil félicitent chaleureusement monsieur Jean-Luc Labrecque pour s'être mérité le prix Guy-Chartrand à titre de personnalité marquante du domaine du transport collectif afin de souligner la constance et la détermination dont il a fait preuve depuis les 25 dernières années.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, demande quelques détails concernant certains points de l'ordre du jour relatifs au transport collectif.

7763-02-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier